

Image not found or type unknown



## Pension alimentaire pour un enfant majeur

Par **vince80**, le **07/08/2014** à **18:31**

Ma fille majeure ( 18 ans et 5 mois ) pour laquelle je paye une pension alimentaire à sa mère a décidée de quitter son domicile et de résider chez nous, dois-je toujours verser la dite pension à sa mère ?

Merci pour vos réponses.

Par **lamatinale**, le **11/08/2014** à **11:29**

Bonjour,

oui, tant qu'il n'y a pas de nouveau jugement

faites un dépôt de saisine au JAF pour lui expliquer et demander le transfère de la pension à votre enfant ou l'annulation de celle-ci

cdlt